

ADMINISTRATION :  
**Imprimerie F. RUEDI**  
 Lausanne  
 3, Jumelles — Tél. 12-44

# La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité  
 et pour l'organisation de son progrès »

**ABONNEMENTS :**  
 Edition hebdomad. : Suisse,  
 3 fr. par an ; autres pays,  
 5 fr. par an.  
 Avec la Revue internationale  
 « Les Documents du Progrès » :  
 France et Suisse, 7 fr. par  
 an ; autres pays, 10 fr. par an.  
 Le numéro : 5 cent.

**Comité suisse de la Ligue :** Dr Auguste FOREL ; A. SUTER, vice-président du Conseil communal de Lausanne ; Dr R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès » ; Baron F. de WRANGEL, Ascona ; A. SESSLER, ancien président du tribunal, Berne ; Dr A. de Q. ERVAIN, professeur à l'Université de Zurich ; Dr A. HUBER ancien président du Tribunal civil, Bâle ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. RAPIN, pasteur, président honoraire de la Société vaudoise de la paix ; E. PEYTREQUIN, président du cons. d'adm. du journal « La Libre Pensée internationale » ; H. WASSERMANN, vice-président de l'Ordre pour l'Action sociale et morale, Lausanne ; H. HODLER, président de l'Association Espérantiste, Genève, etc.

**Comité de patronage international :** A. NAQUET, anc. sénateur, Paris ; Jean LONGUET, député de la Seine ; Gustave HUBBARD, ancien député de Seine-et-Oise ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; Lino FERRIANI, procureur-général honoraire, Côme ; W. FOERSTER, président du Bureau international des poids et mesures ; CASTBERG, ministre norvégien ; Dr de Magalhães LIMA, ancien ministre de l'Instruction publique, Lisbonne, etc.

Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité d'action, Lausanne, Jumelles 3, tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

## Faut-il repousser toute paix réalisée par un accord mutuel avant l'écrasement de l'adversaire?

(Fin)<sup>1</sup>

### Réponse de M. François Leblond

Des millions de soldats dans les tranchées qui traversent l'Europe, des millions de citoyens qui lisent les journaux des pays belligérants n'ont qu'un rêve — jour et nuit : écraser l'adversaire.

Quiconque se souvient de la tristesse qui a si longtemps habité les vallées vosgiennes, quiconque a vécu les heures sombres de Liège et de Dinant, quiconque regarde d'un œil ouvert vers l'agonie du peuple serbe comprendra ce cri de vengeance qui jaillit des masses populaires, comprendra ce rêve fanatique « d'écraser l'adversaire ». Pourtant est-ce un beau rêve digne de dix-neuf siècles de christianisme ? N'en parlons pas à cette place ! Est-ce un rêve qui peut se transformer en réalité ? La réalité de ces quinze mois de guerre, la vérité qui se dégage de l'étude des nouvelles conditions d'une guerre mondiale, de cet ensemble de facteurs stratégiques, politiques et économiques, qui n'a pas de pareil dans l'histoire, répondent « non » !

Faire la guerre jusqu'à l'écrasement de l'adversaire, cela veut dire la faire éternellement. Le génie de l'humanité proteste contre cette perspective. L'humanité ne veut pas mourir.

Il y a trop de victoires de l'esprit qui ne sont pas encore remportées, qui restent à accomplir. Qu'on revienne à cette tradition intellectuelle qui seule peut créer !

Un congrès international va se réunir prochainement à Berne pour étudier les bases d'une paix durable. Ses délibérations seront plus aptes à préparer l'avenir que toutes les batailles sanglantes. Qu'on lutte contre les préjugés qui barrent encore la route vers la famille juridique des peuples civilisés. Ces préjugés sont le seul obstacle sérieux. Les techniciens de la paix connaissent depuis longtemps tous les moyens nécessaires pour résoudre les autres difficultés.

Mais voudra-t-on s'occuper sérieusement de ce problème « peu héroïque » ? Le vrai héroïsme saurait tenir tête aux passions populaires et aborder courageusement les problèmes de la paix future.

### Réponse de M. Umamo,

président du « Sodalizio per la costituzione internazionale », Milan.

Mon dernier appel, publié à Rome (mars 1915), avait ce titre : « Cette guerre prouve la nécessité absolue d'une Conférence scientifique internationale... pour une entente sur les fondements positifs du droit public ». Vous avez donc mon avis sur la première partie de votre question.

M. Pichot, président de l'Institut international de la Paix et traducteur de mon *Essai de Constitution internationale* (Cornély, Paris 1907) disait dans sa préface : « En prenant l'initiative de faire connaître au public français l'ouvrage que l'on va lire, j'ai cru remplir un devoir, le devoir qui incombe à chacun de faire toujours une place à la

vérité, d'où qu'elle vienne et de quelque façon qu'elle se présente. L'auteur prend une position nouvelle dans la question des armements et des guerres, dans ce problème de l'internationalisme qui agite en ce moment les esprits. Ses idées méritent au plus haut point d'être mises sous les yeux des membres de la Conférence de la Haye et d'être discutées dans la presse. L'idée de force qu'il met à la base de la Constitution internationale ne doit pas effrayer. Il importe seulement de donner à ce mot son vrai sens et de bien faire attention à la définition nouvelle que Umamo en donne en étudiant l'essence du gouvernement. »

Vous savez donc ce que je pense sur la seconde partie de votre question. Et vous savez aussi que si ces idées avaient été discutées dans les années passées, cette horrible guerre aurait pu être évitée.

### Opinion du pape Benoît XV sur la même question, exprimée dans son appel aux peuples de l'Europe lancé lors de l'anniversaire de la guerre

Nous conjurons les nations belligérantes, devant la Providence divine, de mettre fin désormais à l'horrible carnage qui, depuis une année, déshonore l'Europe. C'est un sang de frères qu'on répand sur la terre et sur les mers. Les régions les plus belles de l'Europe, ce jardin du monde, sont semées de cadavres et de ruines. Là où il y a peu de temps l'action des usines et le travail fécond des champs s'épanouissaient, le canon tonne maintenant d'une manière effroyable, et, dans sa rage de démolition, n'épargne ni les villages, ni les villes, et sème partout les ravages et la mort.

Vous, qui portez devant Dieu et devant les hommes la terrible responsabilité de la paix et de la guerre, écoutez Notre prière ; écoutez la voix paternelle du Vicaire du Juge éternel et suprême à qui vous devrez rendre compte de vos entreprises publiques comme de vos actions privées. Les richesses abondantes que le Dieu créateur a données à vos terres vous permettent de continuer la lutte, mais à quel prix répondent les milliers de jeunes vies qui s'éteignent chaque jour sur les champs de bataille ; mais à quel prix répondent les ruines de tant de villes et de villages, tant de monuments dus à la piété et au génie des aïeux, les larmes amères versées dans le secret de foyers domestiques et au pied des autels ! Ne répètent-elles pas aussi que le prix de la prolongation de la lutte est grand, trop grand !

Et l'on ne peut pas dire que l'immense conflit ne peut se terminer sans la violence des armes. Qu'on abandonne cette folie de destruction et qu'on réfléchisse que les nations ne périssent pas. Humiliées et opprimées, elles portent en frémissant le joug qui leur est imposé et préparent leur revanche, transmettant de génération en génération un triste héritage de haine et de vengeance.

Pourquoi ne pas peser dès maintenant, avec une sereine conscience, les droits et les justes aspirations des peuples ? Pourquoi ne pas entamer de bonne volonté un échange direct ou indirect de vues ayant pour but de tenir compte dans la mesure du possible de ces droits et aspirations, et aboutir ainsi à mettre fin à cette lutte terrible, comme cela est arrivé autrefois dans des circonstances pareilles ?

Qu'il soit béni celui qui, le premier, élèvera une branche d'olivier et tendra la main à l'en-

nemi en lui offrant des conditions raisonnables de paix ! L'équilibre du monde, le progrès, la sécurité, la tranquillité des nations reposent sur la bienveillance mutuelle et sur le respect des droits et de la dignité d'autrui bien plus que sur le nombre des armées et sur les formidables enceintes des forteresses.

C'est un cri de paix qui s'échappe le plus haut de Notre âme dans ce triste jour, et Nous invitons les amis sûrs de la paix dans le monde à Nous tendre la main pour hâter la fin de la guerre qui, depuis un an, a transformé l'Europe en un vaste champ de bataille...

Souhaitons la réconciliation des Etats. Que les peuples, redevenus frères, reviennent aux pacifiques travaux des études, des arts et de l'industrie. Qu'une fois l'empire du droit rétabli, ils décident DE CONFIER DORENAVANT LA SOLUTION DE LEURS DIFFERENDS, NON PLUS AU TRANCHANT DE L'ÉPÉE, MAIS AUX RAISONS DE JUSTICE ET D'ÉQUITÉ ETUDIÉES AVEC LE CALME ET LA PONDERATION NECESSAIRES...

### Opinion d'un groupe d'intellectuels hollandais\*

Les belligérants, dans leur aveuglement, ne sauraient représenter l'humanité à son état normal ; c'est donc des neutres qu'elle se sert...

C'est pourquoi nous vous demandons, à cet anniversaire de la guerre la plus sanglante qui fût jamais : Où voulez-vous en venir ? Quel est le résultat possible de vos efforts ?

Il nous semble vous entendre qui répondez : « Nous voulons la sécurité dans la paix. » Vous voulez une paix qui ne contienne plus le germe d'une guerre prochaine. Vous ne voulez pas être exposés à être assaillis une autre fois, à être menacés de nouveau de la ruine et de l'effondrement. Chacun d'entre vous se dit avoir été circonvenu, mis en défi ; le nom d'agresseur n'est brigué par personne.

En conséquence, nous vous demandons : Etes-vous donc bien sûrs de pouvoir atteindre au but désiré en suivant la route douloureuse où vous vous êtes fourvoyés, celle de l'entêtement aveugle ? Sinon, votre droit à en agir comme vous le faites serait périmé. S'il était démontré que la voie que vous avez choisie ne mène pas au but, et qu'il y en a une autre qui promet des résultats plus humains, plus conformes à l'intérêt commun, votre responsabilité en l'évitant serait inquiétante, responsabilité envers vos compatriotes d'abord, envers l'humanité ensuite.

Que l'humiliation de l'ennemi ne soit pas la meilleure garantie de la paix future, l'histoire le prouve surabondamment. Rien que depuis 1789, les peuples de l'Europe ont été vaincus et humiliés tour à tour. Y en a-t-il un seul qui se soit accommodé de la défaite, qui n'ait crié vengeance dès qu'il a senti les forces lui renaître, dès qu'il a trouvé un allié contre le vainqueur d'antan ? Si l'Allemagne bat la Russie, est-ce que celle-ci ne préparera pas sa revanche ? Est-ce que le vainqueur pourra vraiment se reposer ? Si les alliés

\* Reproduite dans les « Nouvelles de Hollande » — rédigées avec une grande largeur de vues par M. de Jong van Beek en Donk — et signée de nombreuses personnalités fort distinguées.

<sup>1</sup> Lire dans nos numéros précédents les réponses de MM. Alfred Naquet, ancien sénateur français ; Lino Ferriani, ancien procureur général, Côme, Dr A. Forel, Augustin Hamon, professeur à l'Université Nouvelle de Bruxelles, au Collège Libre des Sciences Sociales de Paris, etc., A. Vassier, ancien officier, lauréat de l'Institut, Henri Roche, homme de lettres, à Paris, G. Desdevises du Dezert, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand, Charles Deloncle, colonel Sir Victor Horsley, Consultant to the Mediterranean Expeditionary force (conseiller de l'armée anglaise de la Méditerranée).

battent l'Allemagne, est-ce que celle-ci ne reconstruira pas incessamment sa puissance militaire, tout comme la Prusse l'a fait après le désastre d'Iéna? Si l'Allemagne asservit l'Europe, cette vieille Europe, et peut-être les nouveaux mondes avec elle, auront-ils d'autre souci que de secouer son joug, tout comme l'Europe coalisée est venue à bout de Napoléon?

Plus la défaite de votre ennemi paraîtra au premier abord décisive, plus sa blessure sera profonde et plus sa rancune sera vive, et plus le vainqueur aura à redouter un retour de fortune, et plus de milliards s'engloutiront en organisant la défense contre un ennemi exaspéré, mais non anéanti.

Ce n'est pas la déconfiture de votre adversaire, ni l'annexion de ses territoires, qui vous feront gagner jamais la sécurité dans la paix. Votre victoire la plus foudroyante de demain sera votre danger d'après-demain, quoi qu'en disent vos ambitieux.

La sécurité dans la paix, c'est ailleurs qu'il faut la chercher.

Elle ne peut dépendre que d'une victoire morale, remportée sur vous mêmes.

L'avenir que vous appelez de tous vos vœux et auquel tendent tous nos efforts communs serait assuré si nous tous nous savions nous soumettre à la règle assez facile à suivre : « Respectez votre prochain comme vous-même. »

Celui qui a le respect de son prochain comme il se respecte lui-même, ne saurait plus songer à le subjuguier, à l'opprimer, à le dépouiller, à l'exterminer, à détruire le produit de son industrie, à profaner des œuvres d'art où s'est manifesté son génie. Il ne se souillera plus de crimes que la conscience de la solidarité humaine réprouve. Où donc notre civilisation tant vantée aspirait-elle sinon au raffermissement et à la propagation de cet esprit de solidarité? Le moment où nous retournerons à cette tendance commune des intelligences éclairées et des cœurs ouverts, où notre conscience reprendra ses droits, où elle illuminera notre jugement, animera nos sentiments à tous, où elle dirigera nos actions collectives, ce moment verra la fin du crime dégradant et atroce, de l'hécatombe écœurante et invraisemblable qui s'appelle la guerre.

C'est à ce moment que le miracle s'accomplira et pas une minute avant!

Si c'est ce parti qui a le dessus, celui qui sera battu, ou bien le contraire — cela ne changera rien à la face des choses. La guerre contre la guerre ne se sert d'autre glaive que de celui de l'esprit, d'autre bouclier que de celui de la conscience humaine, tout comme cette guerre-ci a été le produit de la lâcheté morale, de l'esprit de domination, de l'avarice, du manque de respect humain dont aucun de nous n'a été exempt. Voilà des torts qui ne se rachètent pas en versant le sang.

Vous tous, les combattants, vous avez prouvé que vous ne manquez pas de courage, que vous méprisez la mort, que votre patrie peut compter sur vous. Nous autres, spectateurs, nous sommes là pour témoigner de votre valeur. Vous vous êtes bien battus. Votre sang et votre or n'auront pas coulé en vain : vous aurez convaincu votre adversaire que vous n'êtes pas ennemi à dédaigner. Votre honneur militaire est sauf. Ayez donc le courage moral d'avouer que vous voulez la paix; exigez de vos gouvernements un effort loyal et continu vers cette paix avec honneur qui est le salut de tous. Fermez l'oreille aux phrases retentissantes qui flattent votre orgueil; ne vous cramponnez pas à une victoire qui, à vos dépens, pourrait ne servir que les intérêts de ceux qui, étant à l'abri de tout, ne sont avides que de puissance et de lucre. La vengeance à laquelle on vous excite n'est douce que pour un moment; ce moment passé, elle aura un goût de cendre. L'avenir n'appartient qu'à celui qui aura su vaincre le Moi courroucé et vengeur, pour se ren-

dre à son Moi humain et conscient de ses rapports éternels.

## Garantie pécuniaire internationale pour une paix durable

par le Dr A. FOREL

Dans mes « Etats-Unis de la terre » (Peytrequin, rue de la Louve 4, Lausanne), j'ai prévu une organisation et un droit des gens internationaux ou plutôt supnationaux soutenus par une force armée, supnationale aussi. Mais j'ai bien vu que là était le talon d'Achille de toute la question. Renvoyant à mon travail et le supposant connu, je résume ici le projet très intéressant inséré par le Dr O. B. dans les numéros des 22 et 23 septembre 1915 de la « Nouvelle Gazette de Zurich », en traduisant entièrement les points principaux :

« La croyance à la force obligatoire des traités internationaux a été profondément ébranlée par les expériences faites dans la présente guerre. On ne voit pas comment le futur traité de paix aura en lui-même une force suffisante pour lier d'une façon permanente les nations momentanément forcées d'y souscrire. Il vaut certes la peine d'étudier à fond la question. La garantie des traités de paix internationaux constitue une partie du droit des gens, c'est-à-dire des principes de droit par lesquels sont réglées les relations des Etats les uns envers les autres. Or, le droit des gens manque avant tout d'une force centrale qui puisse sanctionner ses décisions d'une façon efficace. Les alliances destinées à l'équilibre des forces (équilibre européen), au lieu d'empêcher la guerre actuelle, n'ont fait que de l'universaliser. C'est un fiasco pour elles et pour le droit des gens actuel tout entier, à mon avis du moins (Forel).

« Il est donc plus que temps que précisément les Etats neutres qui ne veulent ni ne peuvent prendre part aux expansions militaires et économiques des grands Etats se mettent à l'étude de la solution de la question, question qui intéresse au plus haut degré l'humanité toute entière. Il s'agit d'abord de chercher, de tâter le terrain, tout en faisant des propositions pratiques et positives qui, au lieu de se baser sur un idéal moral impossible à atteindre, correspondent aux directions actuelles et pratiques de notre pensée. Nous devons faire un amer aveu :

« La fidélité et la foi comme moyens moraux coercitifs de l'application des traités de paix ne suffisent plus aujourd'hui, car les peuples sont forcés de se préparer toujours de plus en plus à la guerre — sans même avoir par là l'espoir de la paix —. Les traités d'arbitrage de La Haye manquent de caution.

« Il est donc nécessaire que chacun des Etats contractants fournisse une caution matérielle suffisante pour assurer l'application complète des traités internationaux. Pareille caution ne peut avoir qu'une nature économique c'est-à-dire financière. Il s'agit d'établir non seulement entre les Etats qui concluent entre eux la paix, mais encore entre eux et tous les autres, une solidarité financière mutuelle capable d'empêcher la rupture de la paix et de réduire à un minimum le danger de l'initiative d'une nouvelle guerre mondiale. S'il est possible de trouver une forme qui, en temps de paix, réponde aux besoins indiqués ci-dessus, il va sans dire qu'on devra l'appliquer avant tout.

« La guerre nous a enseigné que la seule chose qui ait une valeur matérielle réelle au point de vue politique financier est l'or et toujours l'or. L'or constitue l'appui solide de toutes les préparations financières et militaires. C'est pourquoi nous voyons actuellement les gouvernements de chaque Etat belligérant amasser autant d'or qu'ils peuvent. Il s'en suit qu'à l'avenir, en

temps de paix, on doit prévoir une lutte entre les Etats pour la possession d'autant d'or que possible. Les guerres sont faites avec de l'or. L'or seul est actuellement capable de servir de caution pour la paix. Donc c'est l'or qui devra servir de caution obligatoire. Mais où et comment faire la chose, sans qu'il soit immobilisé et, par là, perdu pour les transactions internationales.

« Nous arrivons donc ainsi au point décisif et notre proposition est la suivante :

« 1. Tous les Etats neutres prendront l'initiative de constituer un trust international pour la paix, trust qui devra si possible s'étendre à tous les Etats civilisés. Ce seront avant tout les Etats belligérants qui devront s'engager dans leurs conditions de paix à en faire partie.

« 2. Chaque Etat entrant dans le trust pour la paix s'engagera à fournir un dépôt d'or, soit en une fois, soit par contributions annuelles en rapport avec la force de sa population : Disons par exemple 20 fr. par tête. Pareil dépôt sera remis au trust de la paix agissant comme agent d'affaires et sera administré par un organe ad hoc. Un ou plusieurs des Etats neutres seront chargés du dépôt.

« 3. Le trust international de la paix devra, de son côté, émettre des billets de banque internationaux qui seront reconnaissables à la marque nationale de l'Etat dépositaire et seront remis à ce dernier dans la mesure de son dépôt. Chaque Etat sera néanmoins autorisé à émettre pour son compte des billets de banque nationaux en se basant sur son dépôt d'or au trust de la paix; mais ce sera son affaire de voir comment il pourra les faire accepter. Les billets de paix émis par le trust international seront basés sur les relations des étalons des divers pays relativement à l'or et ils constitueront un moyen international de paiement, comme s'ils étaient émis par une Banque internationale fondée à la suite d'un accord mutuel des nations.

« 4. Pour que le trust international soit capable de remplir sa mission de garant de la paix, il faut une décision internationale impliquant que les dépôts des Etats qui déclareront dorénavant une guerre agressive ou en seront les instigateurs, deviendront la possession du trust de la paix. Ce dernier aura le droit et le devoir, à l'aide du dépôt qui lui reviendra de la sorte, de fournir aux Etats attaqués ou menacés de l'argent avec ses propres billets de paix. L'Etat qui brisera la paix serait ainsi puni de double façon : d'un côté il perdra son dépôt et de l'autre les billets de paix circulant en tout pays. En effet, ces derniers perdant leur caution en or, risqueront de lui être renvoyés à cause du danger de guerre. D'un autre côté la perte de son dépôt servira à fortifier la position de son adversaire. Reste la question de décider qui est l'instigateur de la guerre ou celui qui la déclare. Dans une nouvelle guerre, le trust de la paix aura à soumettre la question au tribunal d'arbitrage de La Haye qui, par là, obtendra la force nécessaire à la sanction, c'est-à-dire à l'application de ses décisions.

« 5. Comme aujourd'hui, l'or nécessaire à la caution que nous demandons n'est pas disponible, il faudrait que, d'ici là, une certaine somme représentant les cautions pacifiques nécessaires à chaque Etat soit réservée sur la production annuelle de l'or. De toute façon, il serait dans l'intérêt de la paix mondiale d'internationaliser et de contrôler dans le sens indiqué ci-dessus tout le développement de la production de l'or.»

Telles sont les propositions faites par le Dr O. B. Ces propositions me paraissent très importantes et dignes d'étude.

Editeur responsable et imprimeur : Fr. Ruedi.